

## Fonds de soutien à l'installation de commerces multi-services dans les territoires ruraux.

**Ce fonds, de 12 millions d'euros sur la période 2023-2024, contribue à l'attractivité du territoire meusien par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches, en privilégiant les projets d'installation dans des locaux vacants existants.**

Il s'inscrit dans le cadre du vaste plan de reconquête du commerce en milieu rural lancé depuis 2023 et permet à l'État d'apporter son soutien financier à l'installation de commerces sédentaires multi-services et itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales qui en sont dépourvues.

Ce soutien à l'investissement peut s'élever jusqu'à 80 000 € pour les projets sédentaires et 25 000 € pour les projets non sédentaires, et ce, au regard d'un cahier des charges consultable sur le site de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) chargé du pilotage de ce fonds.

Sont éligibles des porteurs de projet aussi bien publics que privés, ces derniers devant disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation.

**Les candidatures sont à déposer, de façon dématérialisée, sur la plateforme dédiée via le lien <https://fondscommerce.anct.gouv.fr>**

**Pour plus d'informations :**

- le site de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) - <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-installation-de-commerces-en-milieu-rural-1058>

- les services de la préfecture de la Meuse, chargés de conseiller les porteurs de projets et d'instruire les dossiers de demande - [pref-subventions@meuse.gouv.fr](mailto:pref-subventions@meuse.gouv.fr) ou 03.29.77.56.91



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

